

Basilique de St Denis : le profanateur est un clandestin pakistanais récidiviste en France depuis 2 mois

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 15 avril 2019



Illustration : les vitraux détruits...

Ils auraient trouvé l'auteur des dégradations commises dans notre basilique début mars.

<http://resistancerepublicaine.com/2019/03/06/ils-sen-prennent-a-la-basilique-saint-denis-gardien-de-notre-histoire-et-joyau-de-notre-architecture/>

10 000 euros de rénovation pour l'orgue, 40 000 euros pour les vitraux...

Le profanateur (préssumé) aurait été démasqué par la présence de son ADN retrouvé sur place par les policiers...

L'individu nie bien sûr !

Saint-Denis : Un homme interpellé et placé en détention après des dégradations dans la basilique.

Un homme âgé de 41 ans est soupçonné d'avoir commis des dégradations

dans la basilique de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). En situation irrégulière sur le territoire français, son jugement a été reporté en mai.

Lire l'ensemble de l'article ici :

<https://actu17.fr/saint-denis-un-homme-interpelle-et-place-en-detention-apres-des-degradations-dans-la-basilique/>

Le mis en cause a été interpellé cette semaine alors qu'il se trouvait au centre de rétention administrative de Vincennes (Val-de-Marne), et a été déféré pour être jugé en comparution immédiate ce vendredi.

L'homme est accusé de multiples dégradations dans la basilique de Saint-Denis : la dégradation de deux portes, de plusieurs vitraux et de l'orgue, en mars dernier. Son ADN a été retrouvé sur place par les policiers explique Le Parisien.

Mais face au tribunal de Bobigny, le prévenu de nationalité pakistanaise, arrivé en France il y a deux mois et qui ne parle pas français, a nié les faits. « *Je ne sais pas en quoi je suis concerné par cette affaire* » a-t-il déclaré. L'homme avait déjà fait l'objet d'un rappel à la loi après des dégradations commises en février.

Son jugement reporté au 10 mai, le prévenu placé en détention provisoire.

« *Comment vous fournir des explications si je ne suis pas au courant ?* » a-t-il ensuite déclaré, alors que la présidente du tribunal cherchait à obtenir des réponses de la part du prévenu.

Face à cette situation, la magistrate a décidé de reporter le procès de cet homme au 10 mai. En l'attente, il a été placé en détention provisoire. Il fera par ailleurs l'objet d'un examen psychiatrique.

<https://actu17.fr/saint-denis-un-homme-interpelle-et-place-en-detention-apres-des-degradations-dans-la-basilique/>

Nous pouvons apprécier la conclusion de l'article : BIENVENUE CHEZ LES FOUS (d'ALLAH).

Note de Christine Tassin

Le clandestin est arrivé en France il y a 2 mois.

Il a commis des dégradations (on ne sait pas de quoi) en février. Il a fait l'objet d'un rappel à la loi qui lui a fait une belle jambe puisque moins d'un mois plus tard, il a récidivé dans la Basilique de Saint-Denis.

Quelqu'un envisage-t-il de le renvoyer dans son pays d'origine ? Vous n'y pensez pas.

On songe juste à lui mettre l'étiquette déséquilibré, qui va lui permettre de continuer tranquillement à bousiller nos églises et cathédrales et peut -être un jour nos enfants.

On n'en peut plus, tout simplement.